

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2006 -697 DU 11 DECEMBRE 2006

Chargeant Monsieur **Venance GNIGLA**, Ministre Délégué Chargé de la Communication et des Technologies Nouvelles auprès du Président de la République de l'intérim de Monsieur Richard M. SENOU, Ministre Délégué Chargé des Transports et des Travaux Publics auprès du Président de la République pour compter du mardi 12 décembre 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Élection Présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2006-622 du 29 novembre 2006 portant modification du décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2006-680 du 10 décembre 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 10 décembre 2006.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mardi 12 décembre 2006, Monsieur **Venance GNIGLA**, Ministre Délégué Chargé de la Communication et des Technologies Nouvelles auprès du Président de la République est chargé de l'intérim du Ministre Délégué Chargé des Transports et des Travaux Publics auprès du Président de la République pendant l'absence de Monsieur Richard M. SENOU.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2006

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de la Défense Nationale assurant
l'intérim



Issifou KOGUI N'DOURO

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2- CES 2 – HAAC 2 – MDCTTP-PR 4 – SGG 4 – AUTRES
MINISTERES 2 1 – DEPARTEMENTS 12 – JORB 1.